

# GUIDE DES PARENTS



SERVICE OFFERT PAR  
**LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

## Table des matières

L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR.....	4
Gestion du camp de jour .....	4
Équipe d'animation.....	4
LES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2026.....	5
Procédures d'inscription .....	6
Complément d'information sur le camp de jour 2026.....	7
Date du camp de jour .....	7
Jours et heures d'ouverture.....	7
Consignes pour les arrivées et départs .....	7
Transmission d'informations .....	7
Tarification pour l'été.....	7
Remboursement frais de garde.....	8
Politique de remboursement.....	8
Méthodes de paiement .....	8
Médication et problèmes de santé connus.....	8
Besoins particuliers .....	8
Matériel et Équipement requis .....	9
Annexe 1 - Code de vie.....	11
Annexe 2 - Engagements des parents.....	13
Annexe 3 - Autorisations des parents .....	14
Annexe 4 - Politique de remboursement et d'annulation.....	14
Annexe 5 - Programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers.....	16

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chers parents, le moment est venu de procéder à l'inscription officielle de votre (vos) enfant(s) au camp de jour de la Municipalité de Champlain.

Vu la demande grandissante pour notre camp de jour, nous privilégierons les **familles résidentes de Champlain et celles dont la municipalité n'offre pas de service de camp.**

Afin de nous permettre de mieux planifier les ressources matérielles et humaines ainsi que les réservations d'activités spéciales, nous vous demandons de sélectionner **seulement les semaines où vous comptez réellement envoyer votre enfant.** De plus, cela nous permettra d'offrir les semaines vacantes à d'autres enfants, puisque certains groupes d'âge seront complets.

Le camp de jour est offert sur une base de **5 jours, soit du lundi au jeudi de 7h30 à 17h30 et le vendredi de 7h30 à 16h30.** Le service de garde et les frais pour toutes les activités sont compris dans la tarification.

**Le processus d'inscription se fait uniquement en ligne via la plateforme Qidigo, du mardi 31 mars au mardi 14 avril 2026 minuit.**

**Planifier l'intégration de votre enfant est un geste gagnant pour un été rempli de sourires et de rires!**

La municipalité s'est dotée d'un programme visant à intégrer les jeunes ayant des besoins particuliers afin de favoriser leur participation aux activités et leur faire vivre une expérience de loisirs diversifiée dans le cadre du camp de jour (**voir Annexe 5**). **Vous croyez que votre enfant pourrait bénéficier de ce programme ?**

S'il vous plaît, communiquez avec nous dès aujourd'hui au 819-295-3166. Il nous fera plaisir de discuter avec vous des besoins de votre enfant. Nous pourrions évaluer ensemble le niveau de soutien nécessaire pour lui permettre de passer un bel été au camp (interventions simples, poursuite du plan d'intervention scolaire ou CIUSSS, ajustement du ratio animateur/enfants, adaptation des locaux, de certaines activités ou en ajoutant la présence d'un accompagnateur selon les ressources disponibles, etc.)

Toute l'équipe est heureuse et excitée d'accueillir vos enfants pour la saison estivale qui arrive à grands pas!

Bon été à tous !

Pour information, contactez :



**Ann-Josée Simard**

**Responsable des loisirs**

Téléphone : 819-295-3166

Courriel : [loisirs@municipalite.champlain.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.champlain.qc.ca)



Loisirs Champlain

## L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR

### Gestion du camp de jour

**Ann-Josée Simard (Soya)**, responsable du service des loisirs de la municipalité de Champlain. Elle possède un baccalauréat en travail social et un certificat universitaire en psychologie. Son rôle sera de veiller au bon déroulement du camp de jour et d'accompagner les animateurs en cas de questions et/ou problèmes. Elle sera également l'intermédiaire entre les parents et les animateurs pour les communications diverses.

**Laurie Patry (Coconut)**, coordination du camp de jour. Elle aura la responsabilité de soutenir et d'encadrer les animateurs dans la gestion des problèmes de comportements qui pourraient survenir. Laurie en sera à sa 8<sup>e</sup> année avec nous! Elle étudie présentement comme enseignante en adaptation scolaire et effectue régulièrement des remplacements à l'école Champs et Marées et au service de garde ainsi que dans plusieurs autres écoles de Trois-Rivières. Elle anime aussi plusieurs activités de la programmation des loisirs de Champlain.

Elles connaissent très bien le milieu et un grand nombre d'enfants de notre communauté.

Leur mission? Que vos enfants passent le meilleur été possible dans un camp ludique, stimulant et où ils pourront se créer de beaux souvenirs.

### Équipe d'animation

Toute l'équipe de l'été 2025 revient pour cet été! Les animatrices concocteront une vidéo de présentation et nous vous la ferons parvenir via le groupe Facebook privé. Tous les membres de l'équipe possèdent et/ou auront suivi avant le début du camp la formation DAFA et la formation en secourisme RCR qui sont requises pour animer.

## LES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2026

Cette année, le camp de jour de la municipalité de Champlain sera sous le thème du monde de Disney!

Chaque jour, nous profiterons des installations municipales et scolaires afin de permettre aux enfants de profiter de l'extérieur et de faire le plein de soleil.



Du parc au terrain de soccer, en passant par les jeux d'eaux et le parc-école, sans oublier les terrains de tennis, baseball, volley-ball, basket-ball et la bibliothèque, nous utiliserons nos infrastructures à leur plein potentiel!



Bricolages, ateliers culinaires et scientifiques, grands jeux, ateliers découvertes, sports, danse et invités spéciaux sont au programme.

De plus, chaque semaine, nous aurons le plaisir d'accueillir des spécialistes de tous les horizons qui viendront nous transmettre leurs savoirs et passions. N'ayant plus accès à des subventions pour les voyages en autobus, nous avons décidé d'offrir plus d'activités spéciales directement au camp.

Nous profiterons de l'entièreté de notre budget pour faire venir à nous des invités spéciaux qui nous en mettront plein la vue.



Assurément encore cet été, les jeunes de Champlain feront le plein de rires et sourires au camp de jour!


# PROCÉDURES D'INSCRIPTION



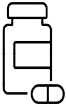
Du 31 mars au 14 avril 2026 –

1. Lisez le présent guide.
2. Choisissez vos semaines de camp.
3. Remplissez le formulaire comme demandé dans le processus d'inscription.
4. Procédez à l'achat des semaines de camp via Qidigo.
5. Payez votre facture
  - a. Par débit préautorisé sur la plate-forme Qidigo avant le 30 mai 2026.
    - 1 seul versement : payable lors de l'inscription.
    - OU
    - 2 versements : 1<sup>er</sup> versement payable au moment de l'inscription et le 2<sup>e</sup> payable le 30 mai 2026).
  - b. Par chèque en 1 ou 2 versements  
Libellé(s) au nom de la Municipalité de Champlain.
6. Assurez-vous de recevoir la confirmation par courriel de votre inscription.

Si vous ne recevez pas de courriel, c'est que vous n'avez PAS finalisé l'inscription correctement et que votre enfant n'est donc PAS inscrit.

## COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LE CAMP DE JOUR 2026

<p><b>DATE DU CAMP DE JOUR</b></p> 	<p>Le camp débutera le <u>jeudi 25 juin</u> et se terminera le <u>vendredi 14 août 2026</u> (8 semaines)  <b>IMPORTANT : Le camp de jour sera <u>FERMÉ vendredi 3 juillet (ouvert le mercredi 1<sup>e</sup> juillet)</u>.</b>          Prenez note qu'après le 14 août, il y aura deux semaines sans camp de jour avant le retour à l'école primaire (31 août).</p>
<p><b>JOURS ET HEURES D'OUVERTURE</b></p>	<p><b>Du lundi au jeudi de 7h30 à 17h30 et le vendredi de 7h30 à 16h30,</b>          Soit 49 heures par semaine de camp de jour.          Prendre note que si vous déposez votre enfant au camp <b>AVANT 7h30, les animateurs n'en ont pas la responsabilité.</b>          Des frais de retard de 1\$/enfant/minute de retard seront chargés si vous venez chercher votre enfant après les heures l'heure de fermeture.</p>
<p><b>CONSIGNES POUR LES ARRIVÉES ET DÉPARTS</b></p>	<p><b><u>Ouverture du camp à 7h 30</u></b>  <b><u>Fermeture du camp à 17h30 du lundi au jeudi et à 16h30 le vendredi</u></b></p> <p>De 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 15h00 à 16h30, les enfants sont en grand groupe, généralement rassemblés au parc (ou au gymnase en cas de pluie). SVP, veuillez arriver et quitter pendant ces périodes afin de permettre à votre enfant de profiter pleinement des activités prévues et d'éviter de le chercher partout sur le site. En effet, de <b>9h00 à 16h00</b> les jeunes sont en petits groupes et répartis dans les différents locaux et terrains sportifs.</p>
<p><b>TRANSMISSION D'INFORMATIONS</b></p>	<p>Suite à l'inscription de votre enfant, vous recevrez un lien pour faire partie du groupe Facebook privé du Camp d'été 2026. Nous y déposerons les photos des activités et nous y ferons divers rappels et annonces.</p>
<p><b>TARIFICATION POUR L'ÉTÉ</b>  <b>DES AJUSTEMENTS S'APPLIQUERONT AUTOMATIQUEMENT SUR VOTRE FACTURE :</b>          -MONTANT MAXIMUM PAR ENFANT POUR L'ÉTÉ          -RABAIS POUR LE 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> ENFANT          -TARIF NON RÉSIDENT</p>	<p><b>ENFANTS RÉSIDENTS DE CHAMPLAIN</b>  <b>100\$ PAR SEMAINE</b>  <b>420\$</b> maximum pour le 1<sup>e</sup> enfant inscrit  <b>378\$</b> maximum pour le 2<sup>e</sup> enfant inscrit  <b>336\$</b> maximum pour le 3<sup>e</sup> enfant inscrit</p> <p><b>ENFANT NON-RÉSIDENT DE CHAMPLAIN</b>          dont la municipalité n'offre pas le service de camp de jour :  <b>150\$ PAR SEMAINE</b>  <b>630\$</b> maximum pour le 1<sup>e</sup> enfant inscrit  <b>567\$</b> maximum pour le 2<sup>e</sup> enfant inscrit  <b>504\$</b> maximum pour le 3<sup>e</sup> enfant inscrit</p>

<p><b>REMBOURSEMENT FRAIS DE GARDE</b></p>	<p>Les frais de camp de jour sont admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants pouvant aller jusqu'à 75% du montant payé selon votre revenu familial annuel. Un relevé pour fins d'impôts sera disponible <u>directement sur la plate-forme Qidigo en début d'année 2027</u>. Pour le recevoir, vous devez absolument inscrire votre NAS sur la plate-forme. Notez qu'aucun reçu ne sera envoyé par la poste.</p>
<p><b>POLITIQUE DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION</b></p>	<p>Voir la politique de remboursement, d'annulation et frais de retard du programme de camp de jour offert par la Municipalité de Champlain à l'annexe 4 du présent document.</p>
<p><b>DEUX MÉTHODES DE PAIEMENT</b></p>  	<p><b>Débit préautorisé via la plate-forme Qidigo :</b> En 1 ou 2 versements, au plus tard, le <b>30 mai 2026</b>. <b>OU</b> <b>Par chèque en 1 ou 2 versements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Libellé(s) au nom de la Municipalité de Champlain</u>.</li> <li>- Remettre les chèques <u>en personne</u> au centre du Tricentenaire sur les heures d'ouverture ou dans la <u>chute à documents</u> au bureau municipal.</li> <li>- 1 seul versement - 1 chèque postdaté au <b>14 avril 2026</b>.</li> <li>- 2 versements égaux - 2 chèques postdatés au <b>14 avril</b> et au <b>30 mai 2026</b>. (Remettre les 2 chèques au même moment.)</li> </ul>
<p><b>MÉDICATION ET PROBLÈMES DE SANTÉ CONNUS</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir la section du formulaire concernant la médication et l'état de santé de votre enfant.</li> <li>• Il est de votre responsabilité d'aviser rapidement la responsable des loisirs si un changement survient quant à l'état de santé ou à la médication de votre enfant avant ou pendant la saison estivale (changement de posologie, retrait, ajout, etc.).</li> <li>• Allergies sévères : si votre enfant possède un auto-injecteur, il doit <b>obligatoirement</b> l'avoir en sa possession pour participer au camp. Dans le cas contraire, nous ne pourrions l'accueillir pour la journée.</li> </ul>
<p><b>BESOINS PARTICULIERS</b></p>	<p>Que votre enfant soit à sa 1<sup>re</sup> année au camp ou qu'il soit un campeur déjà connu, si vous croyez qu'il pourrait bénéficier d'une ou de plusieurs adaptations afin de mieux s'intégrer au camp, nous vous invitons à lire <b>l'annexe 5</b> concernant notre programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers. Nous vous encouragerons à communiquer rapidement avec nous afin que nous puissions évaluer ensemble ses besoins.</p>

## MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT REQUIS

Votre enfant aura quotidiennement besoin de ces articles afin d'optimiser sa participation aux diverses activités. Nous recommandons donc de les laisser au camp pour toute la durée de l'été, dans la mesure du possible.

L'équipe d'animation n'est pas responsable des objets perdus ou endommagés.



Tous les articles doivent être identifiés au nom de votre enfant.

Interdiction d'apporter du matériel qui n'est pas inscrit dans cette liste sauf avec une autorisation spéciale du service des loisirs.

- 1 coffre à crayons comprenant :
  - 2 crayons de plomb
  - Crayons de couleur en bois
  - Crayons de feutre
  - 1 taille-crayon
  - 1 gomme à effacer
  - 2 bâtons de colle
  - 1 ruban adhésif
  - 1 paire de ciseaux
- Un sac à dos ou un sac réutilisable contenant :
  - Crème solaire
  - Espadrilles de sport
  - Maillot de bain
  - Sandales
  - Un autre sac réutilisable pour mettre les choses mouillées (maillot, serviettes)
  - Vêtements chauds
  - Imperméable/parapluie/bottes d'eau (selon la température annoncée)
  - Vêtements de rechange
  - Chapeau ou casquette

### Repas

- Gourde d'eau remplie à l'arrivée
- Boîte à lunch incluant 1 dîner et 2 collations.  
Prévoir des «icepacks » pour conserver les lunchs au froid ou un thermos pour conserver les repas au chaud.  
Les enfants n'ont pas accès à un micro-ondes.  
\*\*\*Jouer dehors, ça creuse l'appétit! Veillez à ajuster le contenu de la boîte à lunch en fonction de la dépense énergétique de votre enfant.\*\*\*

# ANNEXES

Vous trouverez aux pages suivantes

*le «Code de vie», l'«Engagements des parents», l'«Autorisations des parents», la « Politique de remboursement, d'annulation et frais de retard du programme de camp de jour offert par la Municipalité de Champlain » et le « Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers ».*

## **ANNEXE 1 - CODE DE VIE**

Afin d'assurer un climat propice au plaisir et au développement de l'enfant, il est important d'établir un **code de vie** permettant d'encadrer les comportements des enfants. Même si le camp de jour doit être un endroit de divertissement, tous les enfants doivent respecter un code de vie commun. Si un enfant ne respecte pas ce code de vie, en fonction de la gravité du geste et de la fréquence des interventions, le non-respect de ce code pourrait amener à des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion du camp de jour.

### **RÈGLEMENTS**

**Respect** : En tout temps, les enfants doivent faire preuve de politesse et de respect entre eux et envers le personnel du camp de jour.

**Comportements** : Les enfants doivent adopter un comportement respectueux envers l'équipe d'animation et les autres enfants. Les gestes de violence ou d'intimidation ne seront en aucun cas tolérés et entraîneront des conséquences immédiates. Les enfants doivent également faire attention au matériel prêté par le camp de jour.

**Objets dangereux** : Les enfants ne peuvent apporter aucun objet dangereux.

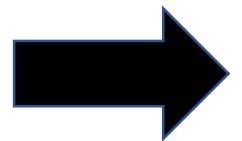
**Objets personnels** : Il est interdit d'apporter des objets personnels de la maison sans l'autorisation de l'animateur.

**Tenue vestimentaire** : Les enfants doivent porter des vêtements adaptés aux activités proposées et à la température extérieure (en fonction de la programmation établie) en plus d'apporter tous les articles obligatoires présentés dans le Guide des parents.

**Boîte à lunch** : Il est interdit de partager le contenu des boîtes à lunch avec les autres enfants.

**Vélo** : Il est interdit d'utiliser son vélo sur les heures du camp de jour, sauf lors d'une activité spéciale qui en nécessite l'utilisation.

**Participation** : Il est obligatoire de participer aux activités proposées par le camp de jour.



## Code de vie (suite)

### NIVEAUX D'INTERVENTION

En cas de non-respect des règlements établis dans le code de vie du camp de jour présenté à la page précédente, l'équipe d'animation se réserve le droit de procéder à ces quatre niveaux d'intervention, c'est-à-dire :

**Niveau 1** : L'animateur intervient auprès de l'enfant afin de corriger le geste qui ne respecte pas le code de vie. Au besoin, la coordonnatrice ou la gestionnaire peut intervenir pour résoudre la situation et appliquer les conséquences requises.

**Niveau 2** : Si les gestes qui vont à l'encontre du code de vie se poursuivent malgré les avertissements, la coordonnatrice ou la gestionnaire contactera les parents afin de discuter de la problématique par téléphone et mettre en place des stratégies favorisant l'intégration du jeune.

**Niveau 3** : Si les gestes se répètent malgré la discussion téléphonique avec les parents et la mise en place de stratégies, une suspension d'une journée sera imposée à l'enfant.

**Niveau 4** : Si les gestes se poursuivent après la suspension d'une journée, l'enfant sera retiré du camp de jour pour une durée déterminée par la coordonnatrice et la gestionnaire. Notez qu'il est possible que l'enfant soit retiré du camp de jour jusqu'à la fin de l'été si les comportements qui vont à l'encontre du code de vie justifient une expulsion complète. Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera émis.

Notez : Notre camp de jour prône la « réparation » d'un geste négatif par l'application d'un geste positif. Nous demanderons à votre enfant de « réparer » une situation jugée fautive en appliquant un geste positif, par exemple en apportant de l'aide à un ami, en rédigeant une lettre d'excuses, en ramassant un dégat, etc.

**Pour une infraction jugée grave** (par exemple des coups portés contre une autre personne), les parents seront immédiatement contactés par la coordonnatrice ou la gestionnaire. La conséquence sera déterminée en fonction de la gravité du geste posé.



Je comprends les règlements établis, les ai expliqués à mon (mes) enfant(s) et nous nous engageons à accepter les mesures qui seraient prises selon le niveau d'intervention établi par le personnel du camp de jour si mon (mes) enfant(s) contrevient(ent) au présent code de vie.

## ANNEXE 2 - ENGAGEMENTS DES PARENTS

### ÉTAT DE SANTÉ

- Je m'engage à avertir la gestionnaire du camp de jour si l'état de santé de l'enfant déclaré dans le formulaire d'inscription change. Cette dernière s'assurera de faire le suivi approprié auprès de l'animateur de mon enfant.
- Je m'engage à avertir la gestionnaire du camp de jour si la médication indiquée sur le formulaire d'inscription change au cours de l'été (médicament, posologie, fréquence, etc.).
- Au moment de déposer mon enfant le matin, je m'engage à avertir son animateur si des médicaments lui ont été administrés dernièrement (ex. : sirop contre la toux, acétaminophène, antiémétique, antihistaminique, anti-inflammatoire, antibiotique en crème, etc.) en lui mentionnant l'heure de la prise de ces médicaments ainsi que les symptômes qui ont nécessité la prise de ces médicaments. Si vous connaissez des effets secondaires à la prise de ce médicament (ex. : fatigue, nausée, etc.), veuillez les indiquer.

### COMPORTEMENT

- Je m'engage à collaborer et transmettre toute information pertinente à la gestionnaire du camp quant à des stratégies, interventions, adaptations pouvant favoriser l'intégration de mon enfant à la vie de camp.

### ARRIVÉE ET DÉPART

- Je m'engage à venir conduire mon enfant à son animateur au plus tôt à 7h30 et à venir le chercher avant 17h30 du lundi au jeudi et avant 16h30 le vendredi. Je comprends que les animateurs ne sont pas responsables des enfants qui arrivent avant 7h30 et que des frais de retard de 1\$ par minute par enfant me seront facturés à partir de 17h30 du lundi au jeudi et à partir de 16h30 le vendredi.
- Je m'engage à contacter le camp de jour, même sur les heures de fermeture, soit par téléphone, par courriel ou Messenger, le plus rapidement possible lorsque mon enfant sera absent du camp de jour. Si je connais les dates d'absence à l'avance, je les indiquerai à l'animateur de mon enfant ou à la gestionnaire du camp en lui envoyant un message.

## ANNEXE 3 - AUTORISATIONS DES PARENTS

<b>ACTIVITÉS OFFERTES AU CAMP</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
J'autorise mon enfant à prendre l'autobus (si applicable) pour toutes les activités et/ou sorties qui pourraient se dérouler pendant l'été. Lesdites activités seront annoncées au préalable.		
J'autorise mon enfant à se déplacer à pied (si applicable) accompagné de son animateur et de son groupe afin qu'il se rende à des activités à distance de marche du Centre du Tricentenaire. Je serai toujours averti à l'avance de la raison et du moment où se feront ces déplacements.		
J'autorise mon enfant à manipuler des couteaux tranchants lors des ateliers de cuisine (sous la supervision de l'animateur).		
J'autorise mon enfant à manger les recettes cuisinées lors des ateliers de cuisine ou découvertes (ex. : barres tendres, salades, fruits, légumes, friandises gelées (jus, yaourt, etc.) ou encore lors des activités récompenses (popcorn, bonbons, etc.). <i>J'ai déclaré toutes les allergies connues de mon enfant sur le formulaire d'inscription.</i>		

<b>SOINS DE SANTÉ</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
J'autorise le personnel du camp de jour à prodiguer les soins de santé à mon enfant, si nécessaire (incluant les auto-injecteurs).		
Si la situation l'exige, j'autorise également le transport de mon enfant par ambulance ou autrement dans un centre hospitalier afin de lui donner les soins exigés.		
J'autorise le personnel du camp de jour à vérifier la tête de mon enfant lors d'une crise de « poux » présente auprès des enfants.		
J'autorise le personnel du camp de jour à mettre de la crème solaire au besoin à mon enfant.		
J'autorise le personnel du camp de jour à mettre de l'antimoustique au besoin à mon enfant.		

<b>PISCINE ET APTITUDE À LA NAGE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Votre enfant sait nager : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Très bien</li> <li><input type="checkbox"/> Moyennement bien</li> <li><input type="checkbox"/> Très peu</li> <li><input type="checkbox"/> Pas du tout</li> </ul>	----	----
Doit-il porter un vêtement de flottaison à la barboteuse?		
Doit-il porter un vêtement de flottaison à la piscine (partie peu profonde)?		
Doit-il porter un vêtement de flottaison à la piscine (partie profonde)?		

<b>ARRIVÉE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
J'accepte que mon(mes) enfant(s) se rende seul au camp à pied ou à vélo. Je comprends qu'il devra lui-même signaler sa présence à son animateur dès son arrivée et qu'aucun suivi ne me sera fait s'il ne se présente pas alors que je n'ai pas préalablement avisé de son absence. Autres spécifications (si nécessaire) : _____		

<b>DÉPART</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
J'autorise mon(mes) enfant(s) à quitter seul(e)s les lieux du camp de jour. Si oui, précisez l'heure de départ : _____ <input type="checkbox"/> À pied <input type="checkbox"/> À vélo Autres spécifications (si nécessaire) : _____		

<b>PHOTOS ET VIDÉOS</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
J'autorise le personnel du camp de jour à prendre des photos et des vidéos de mon(mes) enfant(s) dans le cadre des activités du camp de jour et à les diffuser dans le groupe Facebook privé du camp de jour 2026		
J'autorise la Municipalité de Champlain à utiliser les photographies ou vidéos à des fins de promotion locale (réseaux sociaux du service des loisirs, Champlinois, affiches promotionnelles futures, site internet, etc.) dans laquelle apparaît mon enfant dans le cadre du camp de jour.		

J'ai pris connaissance du Guide des parents et des formulaires d'engagements et d'autorisations du parent et je m'engage à m'y conformer. De plus, j'atteste que toutes les informations fournies à ce jour sont véridiques.

## **ANNEXE 4 - POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, D'ANNULATION ET FRAIS DE RETARD DU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

Résolution #2025-01-014

### **Remboursement et annulation par le participant**

Toute demande de remboursement ou d'annulation doit être adressée par courriel au [loisirs@municipalite.champlain.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.champlain.qc.ca) en complétant le formulaire ci-joint.

- Un remboursement **complet** sera accordé **sans frais** si la demande est reçue **avant la fin de la période d'inscriptions**.
- Des frais d'administration de **20% du montant de l'inscription** sont applicables pour une demande de remboursement ou d'annulation reçue **entre la fin de la période d'inscription et le 30 mai**, et ce même si les frais d'inscriptions n'étaient pas ou en partie déjà payés.
- Des frais d'administration de **40% du montant de l'inscription** sont applicables pour une demande de remboursement ou d'annulation reçue **entre le 1<sup>e</sup> juin et la veille du début** du camp, SAUF pour raison médicale et ce, même si les frais d'inscriptions n'étaient pas ou en partie déjà payés.
  - Dans le cas d'un remboursement ou une annulation pour une **raison médicale**, le formulaire de demande de remboursement, accompagné d'un billet médical dûment signé par un médecin, doit être envoyé au [loisirs@municipalite.champlain.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.champlain.qc.ca) au plus tard 7 (sept) jours après l'incident. Des frais d'administration de **20%** du montant de l'inscription seront appliqués, et ce, même si les frais d'inscriptions n'étaient pas ou en partie déjà payés
- **Aucun** remboursement ne sera effectué si la demande est reçue après le début du camp, SAUF pour raison médicale.
  - Dans le cas d'un remboursement pour une **raison médicale**, le formulaire de demande de remboursement, accompagné d'un billet médical dûment signé par un médecin, doit être envoyé au [loisirs@municipalite.champlain.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.champlain.qc.ca) au plus tard 7 (sept) jours après l'incident. Des frais d'administration de **20%** du montant de l'inscription seront appliqués et le remboursement se fera au prorata du nombre de journées restantes au camp.
- Les journées d'absence ponctuelles de votre enfant ne sont pas remboursables.
- Dans le cas d'une suspension ou de l'exclusion d'un enfant lié au non-respect du code de vie du camp de jour, aucun remboursement ne sera accordé.

## **Annulation**

Si la Municipalité de Champlain doit annuler une ou plusieurs journées de camp pour une situation de force majeure ou hors de son contrôle, certains frais pourraient ne pas être remboursés.

## **Frais de retard**

Des frais de 1 \$ la minute par enfant seront facturés au parent retardataire. Une facture vous sera envoyée par courriel en ce sens dans les jours suivant le retard.

## Formulaire de demande de remboursement ou d'annulation au programme de camp de jour de la Municipalité de Champlain

### Remboursement demandé par (payeur)

Prénom et nom	Numéro de téléphone
Adresse (pour l'envoi du chèque de remboursement) :	
Date de la demande :	

### Participant (enfant)

Prénom et nom :	Semaines et montant à faire rembourser
-----------------	--

### Raison de la demande

Maladie/blessure (billet médical exigé)	
Autres	Précisez :

Je reconnais que la présente demande de remboursement sera soumise aux vérifications par la Municipalité de Champlain et peut être refusée si les conditions ne sont pas remplies.

Signature du demandeur	Date :
------------------------	--------

Faites parvenir ce formulaire dûment rempli et le billet médical, si requis, par courriel au [loisirs@municipalite.champlain.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.champlain.qc.ca)

<b>Section réservée à l'administration</b>	
Vérifié par	Date :
Autorisé par	Date :
Demande acceptée :	Oui, montant du remboursement :
	Non, raison du refus :

**ANNEXE 5**  
**PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ENFANTS AYANT DES**  
**BESOINS PARTICULIERS**

**Annexe 5.1 Programme**

**Annexe 5.2 Formulaire**